

LA CONTRE-REVOLUTION

contrôler, devront se définir. Dans la difficile étape actuelle que traverse la Révolution algérienne, la lutte sera d'autant plus dure et longue que les masses ouvrières et paysannes resteront inorganisées et n'exerceront pas le pouvoir.

A ce sujet, on ne peut que saluer la tentative d'organisation d'une avant-garde ouvrière et paysanne d'opposition tentée par l'ORP. Il faut rendre en particulier hommage au courage de Hocine Zahouane qui a refusé tout compromis avec le « Conseil de la Révolution ». Cependant les dirigeants de l'ORP n'ont pas semblé devoir faire connaître encore l'autocritique du régime de Ben Bella. Cette autocritique a été attendue par les militants révolutionnaires algériens et internationalistes au lendemain de la Proclamation du 2^e juillet. La nécessité de cette autocritique permettant l'élaboration d'une ligne politique d'opposition réellement révolutionnaire a été ressentie par la base de l'ORP et par de nombreux ouvriers algériens conscients. En dépit de ses faiblesses, l'ouverture qu'offrait l'ORP lui a valu un accueil favorable de la part des militants révolutionnaires, et celui-ci subsiste mal-



Albert Roux, à son arrivée à Orly, s'entretient avec son avocat M. Yves Jouffa.

gré son échec probablement momentané, dont les membres de l'ORP eux-mêmes devront tirer la leçon.

Mais la victoire finale appartient aux masses, malgré toutes les tentatives d'oppression qui proviennent d'un pouvoir démasqué et déjà chancelant. C'est pourquoi la Révolution des masses algériennes qui continue, a droit au soutien et à la solidarité active de tous les militants révolutionnaires. Ceux-ci, et les masses révolutionnaires dans le monde, savent qu'aucun complot bureaucratique, s'appuyant même sur l'impérialisme, ne pourra juguler ni étrangler une Révolution qui a déjà suffisamment prouvé sa dynamique et que la bureaucratie d'Etat en Algérie n'a jamais pu encore contrôler.

La seule possibilité pour la société révolutionnaire en Algérie de trouver son équilibre est d'instaurer un Etat ouvrier à la faveur des luttes de masses qui devront opposer tôt ou tard leur pouvoir à l'actuelle bureaucratie qui s'est d'ores et déjà déclarée en état de guerre ouverte contre les masses laborieuses.

Robert LEMASSON.
1^{er} Octobre 1965.

LA REPRESSION FRAPPE NOS MILITANTS

(suite de la page 1)

Son délit se limite à être allé avertir A. Roux de l'arrestation du premier. Politiquement inorganisé, ce technicien de la télévision ne devra d'échapper aux méthodes les plus perfectionnées de la « question » qu'au fait qu'il est cardiaque.

Le 1^{er} septembre sont arrêtés les professeurs Michel Mazière et Monique Laks, également inorganisés politiquement et qui, comme d'autres intellectuels de leur génération, ne sont entrés dans la vie politique que soulevés par le scandale de la guerre coloniale et de ses conséquences.

Le 2 septembre sont arrêtés Simone Minguet et Pierre Meyers.

Sur aucun de ces prisonniers, ni à leur domicile,

rien n'est trouvé qui puisse constituer le commencement d'une preuve de la fameuse « collusion avec l'opposition ». Rien non plus n'a pu constituer le commencement d'une preuve de l'existence d'un réseau constitué par l'ensemble des emprisonnés ou par une partie d'entre eux.

Cela n'empêche pas ce ministre d'affirmer avoir, par ces arrestations, démantelé un « réseau » d'aventuriers cherchant à semer le trouble en Algérie. Au moment où il parlait l'« instruction » policière de cette première affaire était close et le ministre ne pouvait ignorer que le dossier était vide, ni que les services policiers divers s'excusaient de leur erreur auprès des prisonniers et s'« étonnaient » qu'ils aient été torturés.

lice française pour son aide au F.L.N. en 1960. Bien que n'ayant pas été l'objet d'une décision de justice, il est incarcéré parmi les droits-communs, dans un local où il ne dispose que d'un bat-flanc sans couverture pour dormir, encore souffrant de la « question » infligée en Algérie où il a eu une côte cassée. Il n'est relâché qu'après deux jours : en liberté provisoire, poursuivi pour « détention de faux papiers ».

Expulsé à son tour le 29 septembre, Michel Mazière, qui a déserté pour ne pas avoir à « casser de l'Algérien » et demeure sous le coup d'une peine « par contumace », se voit refuser le droit d'asile par la Suisse (est-ce la gestion de capitaux algériens qui suscite un tel geste ?) et est arrêté par les autorités françaises. Il est encore en prison au moment où nous écrivons.

Albert Roux et Simone Minguet étaient des signataires du Manifeste des 121. Simone Minguet a été la première Française emprisonnée sous l'accusation d'aide au F.L.N. Albert Roux était le trésorier et l'un des principaux animateurs du Comité de solidarité avec les victimes de la répression due à la guerre d'Algérie, et comme tel fut plastiqué par l'O.A.S.

Tels sont ceux que Boumaza traite d'aventuriers. Boumaza le tortionnaire a oublié qu'il fut un des rédacteurs de « la Gangrène », recueil dénonçant la torture appliquée aux militants du F.L.N. Le F.L.N. au combat reconnaissait nos camarades et amis comme des révolutionnaires français internationalistes, étrangers à toute étroitesse chauvine.

Quand les Boumaza et les Boumedienne insultent les nôtres au nom du chauvinisme et du racisme, ils ne peuvent ignorer que ce n'est pas là le jugement du peuple algérien. Leur jugement est celui d'authentiques aventuriers qui abandonnent la voie du socialisme. Le vrai socialisme ignore la xénophobie comme il répudie la torture : la Commune de Paris s'honorait de faire un ministre du Travail du Hongrois Frankel et son principal chef militaire du Polonais Dombrowski. L'U.R.S.S. de Lénine comptait parmi ses plus éminents représentants les Polonais Radek et Djerzinski et le Roumain Rakowski. La révolution espagnole fut la plus internationaliste de toute l'histoire, et le second personnage de la révolution cubaine était l'Argentin « Che » Guevara.

Les méthodes jugent les hommes. Entre ceux qui se sont levés hier contre la guerre coloniale, contre le racisme, contre la torture appliquée aux Algériens suspects et ceux qui torturent aujourd'hui des représentants de cette phalange — bien petite il est vrai — et n'ont à leur reprocher que d'avoir voulu leur « donner des conseils », les révolutionnaires et les socialistes du monde entier sauront quels sont ceux qui ont droit au mépris.

HALTE A LA TORTURE!

Toutes ces choses ont été dites lors de la conférence de presse que tinrent nos camarades et amis le 27 septembre, à la Mutualité, devant une assistance où la presse et la radio étrangères étaient plus représentées que la presse française.

Après les récits des expulsés, M. Jouffa, l'un des avocats de nos camarades, et Pierre Vidal-Naquet, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme sont intervenus et ont dit fortement qu'au-delà de toute appréciation des luttes politiques qui secouent l'Algérie, il appartient aux hommes qui se sont levés hier contre la guerre coloniale et la torture, de reprendre la lutte contre sa pratique quels que soient ceux qui y recourent. Nous ne ménagerons pas nos efforts dans cette lutte qui sera un des prolongements de l'aventure de nos camarades et amis.

LA LÉGALITÉ ET LES AUTORITÉS

Violée dans l'arrestation, la légalité l'est plus scandalement encore par la torture, solennellement réprouvée par la Constitution algérienne.

Notre camarade Albert Roux nous décrit en ces termes les principaux sévices qu'il a subis :

— « Tourner, jambes tendues, autour de son index sans que celui-ci cesse de toucher le sol. Si l'ont tente de s'arrêter les coups pleuvent.

— Strangulation au pied : j'étais étendu sur le dos, bras en croix maintenus par deux hommes qui m'écrasaient chacun une main avec un pied, un troisième me plaçait alors sur la gorge un morceau de pneu de la largeur d'une main et appuyait avec le pied, provoquant ainsi l'étouffement. Tout ceci agrémenté à diverses reprises de torsion des parties sexuelles. Ces tortures se passaient dans les locaux P.R.G.

— Supplice de l'électricité : fil branché directement sur une prise de courant, l'autre extrémité étant mise en contact avec diverses parties du corps mouillées.

— Supplice de l'eau : j'étais placé nu, pieds et poings liés derrière le dos, dans une salle de douche. Un des tortionnaires plaquait sur mon visage mon maillot de corps, tandis qu'un autre, à l'aide d'un tuyau branché au robinet, m'inondait le nez et la bouche tout en appuyant avec son pied sur mon estomac. L'effet produit est celui de la noyade.

L'électricité et l'eau me furent administrées dans une villa vide dans la nuit du mercredi 1^{er} septembre. J'y fus conduit en compagnie de Le Goff, du jeune Algérien qu'il avait hébergé, de Goasdoué et de Mazière. J'ai entendu qu'ils avaient subi (Mazière et Le Goff) les mêmes sévices. Dès le jeudi 2, j'ai constaté que je n'entendais plus de l'oreille droite. Cette surdité a duré plus de 15 jours.

Un policier algérien à qui je parlais de ces tortures a prétendu qu'à l'école de gendarmerie où il avait été en stage, un instructeur français « coopérant » voulait lui enseigner — était-ce zèle ? — à torturer, et qu'il s'y refusa.

Pendant toute la durée de leur détention, les prisonniers demeurent au secret le plus rigoureux. Les autorités françaises n'ont été averties que par des inconnus qui avaient entendu les cris de Simone Minguet et Pierre Meyers, puis, beaucoup plus tardivement, par les familles.

L'Ambassade de France n'a pas obtenu, si elle l'a exigé, de communiquer avec ses ressortissants. A aucun moment, pendant plus de vingt jours, ils n'ont pu voir leurs avocats. Au moment où ils ont été relâchés, l'opinion publique commençant à s'émeouvoir, ils venaient d'annoncer qu'ils feraient une grève de la faim.

En face de cette attitude de totale illégalité des autorités algériennes, les autorités françaises en ont eu une qui peut sembler étrange. N'imposant pas (ce dont elles ont les moyens) le respect de la légalité, elles ont considéré a priori comme fondées les accusations de la police algérienne. On a pu lire dans le Monde du 23 septembre, la lettre par laquelle Maurice Nadeau protestait contre ce comportement.

L'accent a surtout été mis par divers commentateurs officiels et officieux sur le fait que l'intervention — non prouvée — des prisonniers dans les affaires intérieures algériennes viole le contrat des « coopérants ». La plupart des emprisonnés n'appartenaient pas aux services de la Coopération gouvernementale française. En ce qui concerne ceux qui y appartenaient, on peut considérer qu'un putsch militaire qui change la nature du régime d'un Etat devrait immédiatement être considéré comme une rupture du contrat dont la responsabilité retombe sur les putschistes victorieux. L'opportunisme de la V^e République et son mépris des hommes ne fonde qu'un faible droit moral à l'encontre de fonctionnaires qui ne sont pas des robots. Mais on ne saurait manqué d'être stupéfait de voir les autorités si pointilleuses sur un point de droit mineur dont le viol n'était pas prouvé — parce qu'il n'existait pas — négliger totalement de faire respecter la légalité dans les domaines autrement importants des délais de garde à vue, du droit de la défense ; ne pas exiger la preuve de la culpabilité de ses ressortissants et accepter l'assurance verbale qu'ils étaient bien traités alors que l'on était en train de les torturer.

Comment surtout ne pas s'inquiéter de cet indice : si des ressortissants français ont été ainsi traités, qu'en est-il des ressortissants algériens ? En faisant connaître la vérité sur les premiers prisonniers français du gouvernement Boumedienne, on contribuera peut-être à arrêter la main des tortionnaires.

A QUI S'EN PREND LE GOUVERNEMENT BOUMEDIENNE?

Nos camarades et leurs compagnons de détention ne sont pas seulement des hommes et des femmes qui avaient mis au service de l'Algérie nouvelle leurs capacités professionnelles et techniques. Ils lui apportaient une foi et un attachement à son peuple qu'ils avaient acquis dans une longue lutte pour sa cause.

Si les nouveaux maîtres de l'Algérie l'oublient, le gouvernement français allait s'en souvenir, dans une coopération d'un nouveau style : Rentrant à Paris, le 24 septembre, Pierre Meyers est arrêté par la po-